
Perspectives comparatives et raisons d'une faible valorisation

Nous l'avons vu, les cathédrales bretonnes font l'objet de plusieurs types de valorisation – culturelle, culturelle, touristique. Si la valorisation culturelle, propre à la fonction de ces édifices, est à quelques exceptions près similaire dans chaque cathédrale, il en est autrement des deux autres types de valorisation. La valorisation culturelle est plus ou moins importante, les supports de médiation sont de nature diverse, lorsqu'ils existent. Ces différences peuvent également être constatées dans la valorisation touristique des cathédrales. Il s'agit donc ici de déterminer les raisons qui expliquent ces différences. En outre, si ces types de valorisation ont le mérite d'exister et de faire vivre les cathédrales bretonnes, nous pourrions nous attendre à une valorisation plus poussée, au regard du symbole très fort que constituent les cathédrales gothiques. Nous nous attacherons donc également à déterminer les éléments qui justifient une moindre valorisation des cathédrales par rapport à d'autres monuments historiques que sont les châteaux, qui sont eux aussi un symbole bien présent dans l'imaginaire collectif.

a. Un éparpillement des actions et des moyens dû à une multiplicité des acteurs en présence

Comme nous avons pu le présenter précédemment, les acteurs qui gravitent autour des cathédrales sont nombreux. Cette multiplicité des acteurs est selon nous un frein au développement d'une politique de valorisation globale et efficace, d'autant plus que ces acteurs ont des raisons d'être très diverses. L'existence de relations partenariales est variable d'une ville à l'autre.

À Dol-de-Bretagne, il existe des liens formels ou informels entre certains acteurs de la valorisation de la cathédrale : l'association ARCAD est présidée par le conseiller municipal délégué

au Patrimoine¹²¹, et vice-présidée par une salariée de l'office de tourisme. L'office de tourisme est parfois en relation avec le CathedralOscope pour apporter une proposition de découverte complémentaire aux scolaires.

À Saint-Malo, la valorisation de la cathédrale relève surtout des activités de la paroisse, qui entretient des liens avec les guides touristiques pour des visites ponctuelles. Il en va de même pour la cathédrale Saint-Tugdual de Tréguier.

Les partenariats autour de la valorisation de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon sont aussi faibles puisque c'est la paroisse qui mène les quelques activités de valorisation, en partenariat avec la SPREV durant la période estivale.

À Quimper, la situation est tout autre. En effet, il existe de bonnes relations partenariales entre la paroisse et la municipalité d'une part et la municipalité et l'office de tourisme d'autre part, ce qui permet à la cathédrale Saint-Corentin de bénéficier d'une valorisation intéressante, d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

À Vannes, les actions de valorisation sont principalement menées par l'association des Amis de la Cathédrale. Les activités proposées par la Ville doivent se développer progressivement, en lien avec la paroisse.

À Nantes, l'office de tourisme a reçu une délégation de service public de la Ville pour les visites guidées liées à la cathédrale. Si les trois principaux acteurs de la valorisation de la cathédrale – l'association des Amis, la Ville, l'office de tourisme – ont des relations de fait avec la paroisse, les liens entre eux sont faibles voire inexistantes. Néanmoins, nous constatons une bonne intelligence collective qui fait de la cathédrale de Nantes l'une des cathédrales les mieux valorisées sur le territoire de la Bretagne historique. En outre, les projets à venir, menés par la DRAC en lien avec l'affectataire, vont accroître la valorisation de cette cathédrale.

Nous pouvons ainsi constater un problème fondamental qui est une absence générale de coordination entre les acteurs. Si les paroisses peuvent être en lien avec les pouvoirs publics – les services municipaux ou étatiques – pour des questions liées aux travaux et à la restauration des monuments, la valorisation reste principalement gérée par l'affectataire et/ou les associations. Cela questionne les relations entre l'État et l'Église. En effet, nous pourrions légitimement nous attendre à ce que l'État ou la collectivité locale, en tant que propriétaire, tienne une place prépondérante dans la valorisation culturelle et touristique des cathédrales, en bonne intelligence avec l'Église et les activités culturelles menées en tant qu'affectataire. Le fait qu'il en soit autrement, que ce soit l'affectataire qui décide de tout ou presque, interroge sur les relations entre l'État et l'Église et sur le sort des monuments religieux en tant que lieux de patrimoine. Les entretiens avec la plupart des

121 Avant les élections municipales du 15 mars 2020.

prêtres en charge des cathédrales nous ont d'ailleurs poussé à nous questionner sur la réalité de la fonction patrimoniale des cathédrales. Ainsi, l'idée émise dans la citation suivante revient fréquemment : « La paroisse gère toutes les activités de la cathédrale, dans la mesure où l'Église est l'affectataire des lieux. L'utilisation de la cathédrale est affectée de manière exclusive, permanente, gratuite : le culte reste la seule activité, constamment ».

Les cathédrales qui font l'objet d'une valorisation par les pouvoirs publics sont celles de Quimper, Nantes et Vannes, villes labellisées « Villes d'Art et d'Histoire ». Nous ne pouvons donc que constater un certain retrait des pouvoirs publics dans la valorisation de la plupart des cathédrales. L'État ne joue qu'un rôle très faible, voire inexistant en dehors des trois villes citées plus haut, dans la valorisation de ces édifices, où son action reste encore surtout limitée à la restauration des bâtiments, ce qui correspond aux missions historiquement assignées aux DRAC même si cela tend à évoluer. La question de la laïcité en France est toujours très épineuse et ressurgit fréquemment dans le débat public, ce qui peut être à l'origine, selon nous, d'une forme de mise à distance de l'État par rapport aux activités qui pourraient être menées dans les cathédrales. En outre, il existe un certain flou juridique qui ne permet pas d'assurer de bonnes relations partenariales dans chaque cathédrale en vue d'une valorisation efficace. Comme l'explique Pierre-Henri Prélot, « la question des visites, les compétences respectives de l'autorité publique propriétaire et de l'affectataire religieux en matière de valorisation patrimoniale ne sont en aucune façon définies. Le propriétaire n'a pas le droit d'utiliser l'édifice à son propre avantage et l'affectataire ne peut le faire qu'à des fins religieuses. [...] À défaut de pouvoir trouver dans la loi de 1905 un fondement pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale, c'est sous la condition de l'accord du clergé affectataire, aujourd'hui formalisé dans des conventions, que les collectivités propriétaires ont pu engager des actions de valorisation de leurs édifices religieux. »¹²². D'une manière générale, nous percevons dans la situation actuelle une tiédeur des pouvoirs publics à s'engager dans la valorisation des cathédrales bretonnes du fait de l'affectation de ces monuments au culte, ce qui complexifie les moyens d'action, et parallèlement, l'affectataire des cathédrales qui ne souhaite pas une présence trop importante des pouvoirs publics afin de conserver la prérogative sur les activités qui lui permettent de promouvoir le culte.

En dehors des pouvoirs publics, l'action des autres acteurs est elle aussi très contrastée. Les outils de sensibilisation – tels que les panneaux informatifs – et les activités de valorisation des cathédrales, principalement les visites guidées, réalisées par les paroisses ont toujours pour but la sensibilisation à la religion catholique, à son histoire, à ses dogmes, à sa transcription dans le

122 PRÉLOT Pierre-Henri, « La valorisation patrimoniale des édifices religieux entre affectation culturelle exclusive et contractualisation », op. cit.

monument. Les activités de valorisation culturelle autorisées par l'affectataire ont également pour but de sensibiliser, « d'évangéliser » les participants : « Il n'y a pas d'antagonisme car concernant les visites culturelles organisées elles peuvent être un point de départ pour une visite culturelle. C'est déjà une action d'évangélisation. ».

Les activités menées par les offices de tourisme consistent souvent en un commentaire à l'extérieur de la cathédrale et ont davantage pour but d'amener les visiteurs à une découverte générale de la ville, qu'ils peuvent compléter par eux-mêmes par une visite de la cathédrale, qu'à une réelle valorisation du monument.

Enfin, l'existence d'une association locale pour valoriser le monument relève toujours d'un accord – et donc d'une volonté – de l'affectataire, mais les associations sont rarement en lien avec les autres acteurs liés à la cathédrale. Les quelques associations locales s'occupent des activités qui, dans d'autres cathédrales, sont menées directement par la paroisse – visites guidées, ateliers pour les scolaires notamment. Ces activités sont prises en charge par des bénévoles, ce qui pose la question des moyens humains mis en œuvre pour valoriser la cathédrale. Si l'association des Amis de la Cathédrale de Nantes salarie un étudiant pour assister les bénévoles dans leurs activités durant la période estivale, c'est là un cas assez rare.

Enfin, lorsqu'il existe des initiatives privées, comme c'est le cas du CathedralOscope à Dol-de-Bretagne, elles ne bénéficient pas systématiquement du soutien des pouvoirs publics ni de la paroisse, alors que des relations partenariales effectives pourraient conduire à une valorisation globale de l'édifice en mettant en commun les idées et les moyens.

Parallèlement, il est possible de constater que l'absence de coordination entre les acteurs pousse à une certaine duplication des activités de valorisation proposées dans les cathédrales. C'est ainsi que, pour certaines cathédrales bretonnes, il existe deux à trois acteurs différents qui proposent des visites guidées, comme c'est le cas à Dol-de-Bretagne et à Quimper, pour les individuels, et à Nantes, pour les scolaires. D'une manière générale, qu'il y ait ou non duplication des activités, il existe une forme d'éparpillement des moyens – humains et financiers – entre les acteurs de la valorisation. Cette forme d'éparpillement relève, là encore, de l'absence générale de coordination entre les différents acteurs. S'il est important de souligner qu'il existe des temps de coordination organisés par la paroisse, comme c'est le cas à Nantes, avec l'association des Amis et d'autres acteurs comme Musique Sacrée à la Cathédrale de Nantes, nous sommes d'avis que ces temps de coordination devraient être généralisés à toutes les cathédrales et réunir l'ensemble des acteurs afin de déterminer et de mener une politique commune de valorisation des édifices, de rassembler les moyens et les idées, de capitaliser sur les différentes expériences de chacun. Si la mise en place de ces temps de coordination pourrait soulever des débats sur celui à qui revient de les organiser, les

pouvoirs publics ou l'affectataire, ils nous semblent néanmoins essentiels au développement d'une valorisation efficace envers tous les publics.

Pour conclure, si le discours est celui d'un intérêt certain des locaux et des touristes pour les cathédrales bretonnes, la pratique révèle une absence de coordination des acteurs dans la plupart des villes, poussant à un éparpillement des actions et des moyens, ce qui porte préjudice au développement d'une politique de valorisation efficace et ambitieuse en termes d'apport de connaissances, ce qui permettrait aux visiteurs de comprendre et de s'approprier les cathédrales.

S'il n'est pas aisé de classer les cathédrales bretonnes selon leur valorisation, chacune ayant ses spécificités, il est tout de même possible de dégager de l'étude deux cathédrales qui nous semblent être davantage valorisées, sur les plans culturels et touristiques : les cathédrales de Nantes et de Quimper. Après avoir dressé le constat général précédent, nous allons donc nous attacher à déterminer les raisons qui expliquent une valorisation plus développée de ces deux monuments.

b. Les cathédrales de Quimper et de Nantes : une valorisation plus développée qui résulte de plusieurs facteurs

Nous l'avons vu, les cathédrales Saint-Corentin de Quimper et Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes ont une valorisation culturelle et touristique plus dense et plus diversifiée que celle que l'on peut relever dans les autres cathédrales bretonnes, de par l'offre de visites guidées et d'ateliers pour le grand public et les scolaires, ainsi que par le nombre des concerts et leur nature – si la majorité des concerts relèvent du caractère culturel du lieu, ce n'est pas la totalité. Nous nous sommes donc interrogée sur les éléments qui expliquent ce fait. Notre travail de recherche nous a permis de faire ressortir trois facteurs qui justifient cette différence de valorisation : la labellisation « Ville d'Art et d'Histoire » des villes de Quimper et Nantes, les importantes campagnes de restauration dont les cathédrales ont fait l'objet et, ce qui nous semble essentiel, la vision qu'ont les affectataires de la cathédrale en tant que lieu de patrimoine.

Tout d'abord, lors des entretiens téléphoniques, les agents municipaux ont systématiquement mentionné l'existence du label « Ville d'art et d'histoire » dans les villes concernées – Quimper, Vannes et Nantes. Créé en 1985, ce label « qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie »¹²³. Dans les villes labellisées, un service dédié à l'animation du patrimoine existe et permet de développer

123 Site internet du label des « Villes et Pays d'art et d'histoire »

<http://www.vpah.culture.fr/label/label.htm>

des actions de sensibilisation auprès de divers publics, en lien avec les autres acteurs institutionnels ou associatifs qui mènent des actions en faveur du patrimoine sur le territoire. La labellisation « se traduit par la signature d'une convention « Ville d'art et d'histoire » ou « pays d'art et d'histoire », élaborée dans une concertation étroite entre le ministère de la Culture (directions régionales des affaires culturelles et direction générale des patrimoines) et les collectivités territoriales. Elle définit des objectifs précis et comporte un volet financier » et permet le recrutement, sur concours, d'un animateur du patrimoine qui assure la coordination des activités de valorisation du patrimoine¹²⁴. L'impact de ce label sur les cathédrales est contrasté. À Quimper, le service municipal dédié au patrimoine est bien actif et dispose d'un programme de valorisation conjoint avec l'office de tourisme, tout en entretenant de bonnes relations avec la paroisse. À Nantes, la délégation de service public à l'office de tourisme a conduit à un certain désengagement de la Ville en ce qui concerne la valorisation du patrimoine mais la labellisation en 2000 a permis de donner un élan à la valorisation de la cathédrale par les acteurs institutionnels.

Deux autres cathédrales bretonnes se trouvent également sur un territoire labellisé : les cathédrales Saint-Pierre de Vannes et Saint-Paul-Aurélien de Saint-Pol-de-Léon, qui sont pourtant moins valorisées que les deux cathédrales précédemment citées.

La valorisation de la cathédrale de Vannes est assez peu liée aux activités menées par la Ville. Cette dernière a été labellisée en 1990 mais n'a pas demandé le renouvellement du label à son arrivée à échéance, en 2010¹²⁵. Ce renouvellement et le recrutement d'une animatrice du patrimoine n'ont eu lieu qu'en 2019, ce qui peut expliquer une moindre valorisation actuelle de la cathédrale de la part des services municipaux, la réflexion sur de nouveaux projets étant en cours. La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon est située sur le territoire du Pays de Morlaix, labellisé « Pays d'art et d'histoire » depuis 2006 et dynamique en termes de valorisation du patrimoine. Pourtant, la cathédrale ne bénéficie pas de ce dynamisme et est très peu valorisée. Si la labellisation est un facteur qui peut expliquer une plus grande valorisation des cathédrales de Quimper et Nantes, ce n'est donc pas le seul.

Ces deux cathédrales ont un autre point commun qui a été un facteur de développement de leur valorisation : elles ont fait l'objet d'importantes campagnes de restauration. À titre d'exemple, la cathédrale Saint-Corentin de Quimper a subi d'importants travaux de 1988 à 2008, qui ont concerné le chœur, la nef, les transepts, le grand orgue, les tours, les flèches et le portail occidental

124 Ibid.

125 Site internet du journal *Ouest-France*, « A Vannes, la Ville affiche un label qu'elle n'a plus depuis... 8 ans », publié le 27/04/18

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/vannes-56000/vannes-la-ville-affiche-un-label-qu-elle-n-plus-depuis-8-ans-5726667>

pour un coût « d'environ 15 millions d'euros financés par l'État à 98,2 % »¹²⁶. Ces restaurations sont l'occasion de réunir les acteurs liés aux cathédrales, et surtout l'État propriétaire et l'Église affectataire, pour converger vers un projet de restauration accepté par tous. Ceci renforce les relations inter-acteurs. En parallèle, le résultat de ces travaux nécessite d'être mis en avant afin de justifier des dépenses colossales qu'ils ont engendrées et de témoigner de la splendeur de l'édifice rénové.

Enfin, nos recherches font ressortir un élément d'explication qui peut être surprenant mais bien réel : la valorisation des cathédrales bretonnes est fortement liée aux opinions et à la volonté des acteurs d'y développer ou non des activités autres que les offices religieux liés à la fonction de ces édifices. Cette volonté est d'abord celle de l'affectataire. Nous l'avons vu, toute activité non directement liée au culte doit être organisée par l'affectataire ou être acceptée par ce dernier. Si les points de vue sont multiples et nuancés, nous pouvons dégager trois grands types de vision que peuvent avoir les affectataires sur les lieux de culte : certains affectataires se disent opposés à toute activité n'ayant pas directement de lien avec la fonction cultuelle du lieu, d'autres sont ouverts à des formes différentes de valorisation à condition qu'elles soient portées par la communauté paroissiale ou des personnes ayant une formation religieuse, considérant qu'elles peuvent être un premier pas vers une sensibilisation au « message chrétien », et d'autres encore – plus rares – considèrent que les lieux de culte, s'ils font partie du patrimoine religieux, sont le patrimoine de tous et qu'il est possible et important de les faire vivre tout en respectant leur dimension cultuelle. En mettant en perspective les réponses aux entretiens menés et les données sur les activités de valorisation, nous ne pouvons qu'aboutir à la conclusion que la vision qu'a l'affectataire du lieu de culte joue un rôle considérable dans le degré de valorisation de l'édifice et la diversité des propositions culturelles voire touristiques¹²⁷. De cette volonté de l'affectataire, qui doit être partagée par les pouvoirs publics et consolidée par de bonnes relations partenariales, découle une diversité dans les propositions de valorisation.

Lorsque l'affectataire ne souhaite pas que la collectivité s'implique dans le développement d'activités pour la cathédrale ou, à l'inverse, que la collectivité n'est pas favorable à cela, la cathédrale ne dispose pas des moyens humains et financiers nécessaires afin de développer la valorisation envers tous les publics – scolaires ou adultes, français ou étrangers, croyants ou non croyants. Là encore, cela est lié à des questions de personnes, de personnalité, d'opinions et de volonté. La séparation des missions entre pouvoirs publics qui développent la valorisation du

126 Cf le document « Cathédrale Saint-Corentin : histoire d'une restauration », publié par la DRAC Bretagne en 2008, annexe 4, p.18, document téléchargeable via ce lien :

[Cathédrale Saint-Corentin : histoire d'une restauration](#)

127 Cf à ce propos la visite de la flèche sud de la cathédrale de Quimper, qui est rendue possible grâce à l'autorisation de l'État et de l'affectataire.

patrimoine non religieux et affectataire qui s'occupe du patrimoine religieux est présente dans de nombreuses villes et freine la mise en place d'une valorisation diversifiée de ces monuments, telle qu'elle existe à Quimper ou Nantes.

Cette question des personnes et de leur vision de la cathédrale et des activités qu'ils doivent ou non y développer est certes essentielle en ce qui concerne l'affectataire et la collectivité, mais elle se retrouve de la même manière dans les actions mises en place ou non par les offices de tourisme et les associations. À la suite de ces conclusions, nous trouvons intéressant de prendre du recul sur notre sujet d'étude, en analysant brièvement la valorisation d'un autre type de patrimoine que sont les châteaux, afin de définir des grands axes de comparaison de la valorisation de ces deux symboles.

c. La valorisation du patrimoine, une mise en perspective à travers l'exemple des châteaux

L'une de nos hypothèses initiales était que les cathédrales bretonnes sont bien moins valorisées que d'autres types de patrimoine et notamment que les châteaux. Si une mise en perspective avec la valorisation des châteaux propriétés publiques pourrait être intéressante, le manque de documentation ne nous permet pas de mener cette étude comparative. Cette étude est donc menée ici à partir de la valorisation de châteaux et demeures privés, grâce à l'ouvrage d'Annie Gondras, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*¹²⁸. Si une mise en perspective de la valorisation des lieux de culte et des châteaux privés peut sembler étrange, ces types de patrimoine ont néanmoins pour point commun d'avoir conservé en partie leur fonction : le culte pour les cathédrales, la fonction résidentielle pour les châteaux. Ces patrimoines sont certes gérés par des acteurs de nature différente, mais ils sont soumis à des problématiques assez similaires quant à concilier valorisation et fonction première toujours en vigueur. L'un des objectifs de l'ouvrage d'Annie Gondras est ainsi « d'approcher l'actuel fonctionnement des demeures privées accueillant des publics, en tenant compte des freins consubstantiels à l'ouverture touristique d'un patrimoine habité. »¹²⁹.

Historiquement, dès les années 1950-1960, les quelques châteaux privés ouverts au public ne bénéficiaient pas d'une forme de valorisation car « l'attractivité de ces demeures garantissait en soi les bases d'un visitorat. Une époque où le mot « château » pouvait presque se suffire à lui-même »¹³⁰. Cette analyse fait écho à la situation que nous avons constatée au cours de nos recherches : lors des entretiens, il est souvent mentionné que la cathédrale est un symbole de la

128 GONDRAIS Annie, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, Editions L'Harmattan, 2012, 303 p.

129 Ibid., p.16

130 Ibid., p.95

ville, fréquemment visitée par les touristes et/ou les habitants, avec l'idée que d'une certaine manière, elle se suffit à elle-même et qu'il n'est donc pas nécessaire de développer une offre dans le but d'attirer les visiteurs¹³¹.

Néanmoins, cette première situation de la valorisation des châteaux privés a évolué. Désormais, ils font l'objet d'une valorisation touristique poussée dont le but est de développer la fréquentation du monument pour faire face « à des impératifs matériels », « le tourisme s'impose donc comme une solution [...] pour des particuliers placés face à la nécessité de préserver et transmettre des édifices quelquefois devenus trop lourds à entretenir »¹³². La valorisation des châteaux prend plusieurs formes. Les outils et dispositifs de valorisation des châteaux sont comparables à ceux que nous avons relevés, dans une moindre mesure et de manière plus ponctuelle et disparate, dans les cathédrales bretonnes. Dans les châteaux, il est presque systématique de trouver un dépliant de visite, des « affiches, monographies et dossiers pédagogiques »¹³³. Comme les cathédrales, les châteaux sont valorisés en étant répertoriés sur des sites internet, dans des guides touristiques...¹³⁴ Des événements « à caractère ludique, festif ou culturel »¹³⁵ ont également lieu dans ces châteaux. Cela peut être des expositions, des concerts ou animations ludiques. En dehors de la nature des événements qui est plus large que dans les cathédrales bretonnes où le lien de l'évènement au sacré est quasi toujours indispensable, une autre différence qui nous paraît notable est le degré de communication autour de ces événements. En effet, Annie Gondras analyse que « quelle que soit leur nature, les événements rythment la saison touristique. Ils sont des outils de fidélisation autant que de promotion. Ils participent au travail de relations publiques auprès des habitants et créent d'excellentes occasions de communiquer auprès des médias »¹³⁶. Si nos recherches nous ont conduit à observer une certaine promotion de quelques événements qui se déroulent au sein des cathédrales bretonnes¹³⁷, la communication autour des activités de valorisation des cathédrales est restreinte.

L'ouvrage d'Annie Gondras démontre d'une manière instructive qu'il est possible de faire coexister deux activités *a priori* contradictoires que sont la résidence d'une part et l'ouverture au public et la valorisation de ce patrimoine d'autre part.

La valorisation des châteaux privés répond donc d'abord à un but financier afin de restaurer et d'entretenir ces monuments, ce qui implique le développement d'outils et d'activités permettant

131 Dans ce cas, l'offre de valorisation a pour but de transmettre aux visiteurs des informations essentielles et de répondre aux questions qui reviennent fréquemment

132 GONDRAZ Annie, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit., p.88

133 Ibid., p.112

134 Ibid., p.112

135 Ibid., p.124

136 Ibid., p.125

137 Nous pensons ici aux spectacles de son et lumière « Iliz-Veur » à Quimper et « Lucia » à Nantes.

de fidéliser les visiteurs ou d'accroître la fréquentation des lieux, accompagné par une communication efficace. Notre sujet n'étant pas celui de la valorisation de ces châteaux, nous ne nous attellerons pas à analyser la fiabilité historique et la pertinence scientifique de telle ou telle activité. Ce qui nous intéresse ici est de constater que, pour parvenir à cette fréquentation, « les propriétaires gestionnaires [...] veillent à s'adapter aux attentes des publics »¹³⁸. Si la dimension entrepreneuriale que prennent les projets de valorisation de ces monuments peut entrer en contradiction avec les missions des pouvoirs publics en tant que propriétaire des cathédrales et également avec celles de l'Église en tant qu'affectataire, nous considérons toutefois que la volonté des propriétaires des châteaux de s'adapter au public et les outils qu'ils utilisent pour cela est intéressante et pourraient être dupliqués pour les cathédrales bretonnes.

Après avoir exposé nos recherches sur la valorisation des cathédrales en Bretagne historique, déterminé les raisons qui expliquent les différences dans cette valorisation et effectué une courte mise en perspective avec celle des châteaux, nous allons désormais proposer des pistes pour améliorer la valorisation des cathédrales bretonnes.

138 GONDRAIS Annie, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit., p.111